

# KAUFMAN BROAD

COMMUNIQUE DE PRESSE – POUR DIFFUSION IMMEDIATE

## CHIFFRE D'AFFAIRES ANNUEL 2008

NON AUDITE

### PROTOCOLE D'ACCORD AVEC LE POOL BANCAIRE

PARIS, le 29 décembre 2008 - Kaufman & Broad SA annonce que son chiffre d'affaires estimé pour l'ensemble de l'exercice clos le 30 novembre 2008 s'établit à 1 165,1 millions d'euros, en baisse de 15,7% par rapport à 2007.

Par ailleurs, dans le cadre des discussions engagées avec ses banques en vue de l'aménagement de son Contrat de Crédit Senior (*Senior Facilities Agreement*), Kaufman & Broad annonce avoir conclu avec tous les prêteurs parties à ce contrat un Protocole d'Accord lui permettant de renforcer sa flexibilité financière. Ce protocole d'Accord prévoit notamment la mise à la disposition de la Société d'une ligne de liquidité supplémentaire de 75.000.000 d'euros pendant deux ans et un aménagement des ratios financiers applicables au Groupe.

Commentant ce Protocole d'Accord, Guy NAFILYAN, Président Directeur Général de Kaufman & Broad S.A. a déclaré : « *Nous avons été les premiers, en 2008, à prendre les mesures nécessaires pour faire face à la crise bancaire qui, aujourd'hui, touche l'ensemble de l'économie. Nos efforts ont porté tout d'abord sur le coût des opérations, et particulièrement sur les postes-clés que sont le foncier, la conception des projets et les coûts de construction. Nous avons aussi abandonné un certain nombre de projets non rentables. Nous avons ensuite décidé de réduire sensiblement nos charges opérationnelles. Nous consolidons aujourd'hui notre endettement bancaire et retrouvons la flexibilité financière nécessaire pour les prochaines années. Je suis donc particulièrement satisfait du protocole d'accord conclu avec le pool bancaire, qui nous permet d'envisager l'avenir avec confiance* ».

Les principaux termes et conditions de ce Protocole d'Accord sont détaillés en annexe.

Enfin, après avoir pris acte des recommandations AFEP/MEDEF du 6 octobre 2008 sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux des sociétés cotées, le Conseil d'Administration de la société Kaufman & Broad SA réuni le 22 décembre 2008 a confirmé que ces recommandations s'inscrivent dans la démarche de gouvernement d'entreprise et que le code de gouvernement d'entreprise AFEP/MEDEF ainsi modifié par ces

recommandations est celui auquel se réfèrera la Société pour l'élaboration du rapport prévu à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

*Depuis près de 40 ans, Kaufman & Broad conçoit, développe, construit et commercialise des maisons individuelles en village, des appartements et des bureaux pour compte de tiers. Kaufman & Broad est l'un des premiers Développeurs-Constructeurs français par la combinaison de sa taille, de sa rentabilité et de la puissance de sa marque.*

## **Contacts**

### **Directeur Général Adjoint**

#### **Finance & Stratégie**

Philippe Misteli

01 41 43 44 73 – [p.misteli@ketb.com](mailto:p.misteli@ketb.com)

### **Relations Presse**

Solange Stricker / Valérie Copé

01 40 71 07 22

**Site : [www.ketb.com](http://www.ketb.com)**

## ANNEXE

Le Protocole d'Accord définit les termes et conditions des modifications à apporter à la documentation financière existante et prévoit notamment :

- **Le maintien des lignes B (200 millions) et C (201,5 millions) et de la ligne de crédit revolving (175 millions) en l'état :** montants, taux d'intérêt et dates de maturité inchangés ;
- **L'extension de l'objet de la ligne de crédit de croissance externe au financement des besoins en fonds de roulement et d'exploitation.** Cette ligne (montant réduit de 80.000.000 à 75.000.000 d'euros) pourra être tirée jusqu'au 30 novembre 2009 et sa date d'échéance sera ramenée au 31 décembre 2010 (au lieu du 10 juillet 2014 actuellement) ;
- **L'aménagement des ratios financiers :**
  - o Le Group ne sera soumise au respect d'aucun test de ratios financiers au cours de l'exercice 2009 ;
  - o au cours du premier trimestre 2010, l'EBITDA consolidé retraité devra être positif ;
  - o pour les trimestres comptables suivants jusqu'à l'échéance du contrat en 2016 le Group sera soumise au respect des trois ratios suivants dont les niveaux ont été redéfinis :
    - un Ratio d'Endettement
    - un Ratio de Couverture des Frais Financiers Nets
    - un Ratio de Couverture des Cash Flows ;
- **La suspension des distributions de dividendes pendant au moins trois exercices :** La Société ne pourra procéder à aucune distribution de dividendes au cours des exercices s'achevant le 30 novembre 2009, 2010 et 2011 et à compter de l'exercice 2012 ne pourra procéder à des distributions de dividendes que dans la mesure où le Ratio d'Endettement serait égal ou inférieur à 3.

L'entrée en vigueur des modifications à la documentation financière existante est soumise à certaines conditions, notamment la finalisation et la signature de la documentation juridique définitive d'ici le 30 janvier 2009.